

PROTOCOLE D'ACCORD

Dans le présent document, est appelé :

- **Propriétaire**, le particulier propriétaire de l'animal (ou des animaux).
- **Dog Sitter**, le particulier qui aura l'animal (ou les animaux) en charge.
- **Utilisateur**, le particulier Propriétaire ou Dog Sitter, utilisant les services de mise en relation de Dog Sitting.

Protocole d'Accord entre les soussigné(e)s :

- , **Propriétaire de l'animal*** inscrit à Dog Sitting,
demeurant à (*adresse*) :
Téléphone :-.....-.....-.....

et

- , **Dog Sitter*** inscrit à Dog Sitting
demeurant à (*adresse*)
Téléphone :-.....-.....-.....

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Définition du service rendu par le Dog Sitter

Le propriétaire sollicite(Nom prénom) : et **

En qualité de Dog Sitter(s) à compter du : Jusqu'au

Le Dog Sitter devra prendre soin des animaux nommés ci-après :

-
-
-
-

La garde aura lieu (cocher l'option choisie) :

- Au domicile du Propriétaire de l'animal
- Au domicile du Dog Sitter
- Autre lieu (indiquer l'adresse) :

Dans le cadre de sa prise en charge de l'animal, le Dog Sitter exercera les actions suivantes :

NB : Le rôle du Dog Sitter est de prendre en charge l'animal, de subvenir à ses besoins, de veiller à son bien être et de s'assurer qu'il ne reste pas seul (ou le moins possible en accord avec son propriétaire). Le propriétaire de l'animal peut ici indiquer tous ce qui concerne son animal (soins médicaux, habitudes alimentaire, habitudes de vie, etc...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* Dog Sitter et Propriétaire de l'animal devront présenter leur pièce d'identité pour s'assurer de leur identité mutuelle.

** Toutes personnes susceptibles d'intervenir en qualité de Dog Sitter doit être identifiée sur ce document. Le Dog Sitter s'engage à réaliser sa garde dans un contexte non professionnel. Son service de garde doit être ponctuel et occasionnel.

Conditions Générale de réalisation de la Garde

La garde se réalisera dans un contexte d'échange de service de garde (cocher l'option retenue) :

Non - Parce que les protagonistes ne peuvent pas s'inscrire sur un principe d'échange de garde, il est convenu que le propriétaire de l'animal dédommage le Dog Sitter de son service de garde, en lui versant la somme forfaitaire deEuros pour l'ensemble de la période.

(Montant en lettres :).

Oui - Les protagonistes procèdent à un échange de service de garde dont les modalités sont définies plus bas. Il pourra s'agir d'un échange de nombre de jours de gardes, ou de visites, ou de promenades. Globalement, « l'échange » peut prendre la forme souhaitée par les utilisateurs qui le définissent ci après.

.....

.....

.....

.....

.....

Quelque soit le type de garde retenue :

- **En cas d'empêchement** de réalisation de sa garde, le Dog Sitter sera tenu d'en aviser le propriétaire de l'animal, dans un délai dejours (indiquer le nombre de jours souhaités) précédant le début de la garde.
- **En cas d'urgence vétérinaire**, le Dog Sitter est habilité à conduire l'animal malade auprès du vétérinaire recommandé par le propriétaire de l'animal (si aucun vétérinaire n'a été préalablement conseillé, il pourra être choisi par l'intervenant lui même). Les frais vétérinaires et médicaux seront intégralement remboursés au Dog Sitter par le propriétaire de l'animal.

Démarche à suivre en cas de problème d'ordre vétérinaire (entourer le cas retenu)

Cas n°1 :

Le propriétaire de l'animal déclare être joignable téléphoniquement aux numéros suivants, durant la réalisation de la garde:

..... ou Le Dog Sitter devra obtenir un accord téléphonique du propriétaire de l'animal avant d'engager des frais médicaux (**exception** faite d'un danger grave encouru par l'animal, nécessitant une intervention médicale immédiate). Le propriétaire de l'animal s'engage au remboursement des frais médicaux engagés par le Dog Sitter. En cas d'impossibilité de contact, le Dog Sitter appliquera alors les consignes du « cas numéro 2 », ci-dessous.

Cas n°2 :

Le propriétaire de l'animal déclare ne pas être joignable durant la réalisation de la garde. Le Dog Sitter est donc habilité à engager les frais vétérinaires qu'il estimera nécessaire pour la bonne santé et la sauvegarde de l'animal.

Le propriétaire de l'animal s'engage au remboursement des frais médicaux engagés par le Dog Sitter.

Durée du présent protocole d'accord.

Ce présent protocole d'accord est conclu pour une **période déterminée** : celle-ci est précisée dans le chapitre « **Définition du service rendu par le Dog sitter** ». Sa durée maximum correspond à la période de validité du règlement des frais d'inscription à Dog Sitting des utilisateurs du service. Le présent protocole d'accord n'est valable que pour les parties mentionnées, dans un contexte non-professionnel et est soumis au droit du pays où la garde se réalise.

Fait le à,

L'Utilisateur, propriétaire de l'animal :

L'Utilisateur, Dog Sitter de l'animal :

•

•

Après consultation des pages du présent protocole d'accord

Faire précéder les signatures de vos noms et de la mention « lu et approuvé » rédigée à la main.